

Envoyé en préfecture le 29/01/2025

Reçu en préfecture le 29/01/2025

Publié le 29/01/2025

ID : 001-200070118-20250128-DEL\_25\_01\_28\_02-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 28 janvier 2025**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 29**

**Représentés : 4**

**Absents : 7**

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Nelly DUVERNAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, Mme Catherine GUTIERREZ, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT,

Étaient absents : Mme Nathalie BISIGNANO, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), M. Roger RIBOLLET, M. Denis SAUJOT (pouvoir à Mme FAUVETTE), M. Thierry SEVES (pouvoir à Mme CLEYET-MARREL), M. Maurice VOISIN,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HELIN

#### **N°2025/01/28/02 - BUDGET PRINCIPAL 2025 – OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Principal 2024, voté par le Conseil Communautaire ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Monsieur DESCHIZEAUX informe de la nécessité d'avancer sur les études d'extension du siège afin d'engager les commandes des investigations associées (contrôle technique et missions SPS, etc...).

Il indique que l'autolaveuse du Gymnase Actisport est à changer et qu'une commande rapide permettrait au gardien d'utiliser un matériel performant et adapté dès que possible.

Il ajoute qu'il conviendrait de réaliser des aménagements sur l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage avant sa réouverture en avril 2025, à savoir de nouveaux robinets, la délimitation des emplacements, des aménagements du local technique et la création d'une aire de stockage des containers d'ordures ménagères.

Il conclut en signalant que le tableau d'affichage de la grande salle de Visiosport est défectueux, ce qui a occasionné une gestion difficile du public et des équipes pendant les matchs, et que le changement complet de l'installation qui est d'origine est à envisager dans les meilleurs délais avec installation d'un répéteur.

M. DESCHIZEAUX explique que jusqu'à l'adoption du budget 2025, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Il précise que le montant des crédits ouverts globalement en section d'investissement sur les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 en 2024 s'élève à 3 621 661,14 euros ce qui porte à 905 415,29 euros le montant du plafond des dépenses pouvant être engagées en 2025 par ouverture anticipée.

Considérant l'intérêt d'engager les dépenses d'investissement,

Sur proposition de la Commission Bâtiments et espaces extérieurs du 9 décembre 2024, la Commission Social et Vie sportive du 12 décembre 2024, la Commission Aménagement du 16 janvier 2025, et après avis favorable de la commission finances du 22 janvier 2025,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité des 33 suffrages exprimés,**

**DECIDE** d'ouvrir, de façon anticipée, des crédits en section d'Investissement pour un montant total de 89 700 euros selon la répartition suivante :

- **Opération 22 – Salle de sports Gymnase Actisport** – au compte 2188 – Autres immobilisations corporelles **à hauteur de 11 000 euros.**
- **Opération 41 – Aire d’Accueil des Gens du Voyage** – au compte 21735 – Installations générales, agencements et aménagements **à hauteur de 21 700 euros.**
- **Opération 84 – Visiosport** – au compte 21848 – Autres mobiliers **à hauteur de 7 000 euros.**
- **Opération 86 – Extension du siège de la CCSV Centre 2023** – au compte 2313 – Immobilisations en cours **à hauteur de 50 000 euros.**

**ET PRECISE** que ces crédits seront inscrits au budget Principal de l'exercice 2025 lors de son adoption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 28 janvier 2025

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX